

**COMPTE RENDU de
l'ASSEMBLEE GENERALE**

Séance du 25 mars 2009

Le 25 mars, à 20h00, le Conseil de la Communauté de Communes Arve et Salève, convoqué par son président, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Reignier

**Conseillers en exercice : 25 - présents : 23 - procurations : 0 - Quorum : 13-
délégués présents de la commune de:**

ARBUSIGNY

DELIEUTRAZ Laurent (titulaire),
BOCHET Jean (suppléant)

ARTHAZ P.N.D

PELLEVAT Cyril (titulaire)
GROS Laurent (titulaire),
CIABATTINI Alain (titulaire),
THABUIS Bruno (suppléant),
GUIMET Nicolas (suppléant),

MONNETIER-MORNEX

MAUME Philippe (titulaire),
DUBOUCHET Marie-Christine (titulaire),
ALESSIO Alain (titulaire),
PARENT Séverine (suppléante),

LA MURAZ

JACQUEMOUD Noël (titulaire)
PERINET Nadine (titulaire),
DURET Jean-Pierre (suppléant),

PERS-JUSSY

FAVRE Louis (titulaire),
DOMPMARTIN Patrice (titulaire)
DUPANLOUP Denis (titulaire)
LAVERRIERE Roland (titulaire)

NANGY

BRIFFOD Pascal (titulaire)
MUGNIER Gilbert (suppléant),
VITTOZ Fabienne (titulaire),
FAVRE Laurent (suppléant),

REIGNIER

CICLET Jean-François (titulaire),
PUGIN André (titulaire),
JACQUEMOUD Gérald (titulaire),
CORDONNIER Laurent (titulaire),
BOUCHET Eric (titulaire),
COCHARD Jean-Louis (suppléant),
JUGNIOT Edwige (suppléante),
MAULET Gérard (suppléant),
LEJEUNE Denise (suppléante),

SCIENTRIER

NAVILLE Catherine (titulaire),
DEAGE Patricia (titulaire),

Absents Excusés

DE VITO Libérateur (titulaire), NOURRISSAT Eric (suppléant), GRUFFAT Sébastien (suppléant), ROGUET Gilles (suppléant), VERMOT Christiane (suppléante), CHEVALLIER Dominique (titulaire), ACAR Bircan (suppléante), MARECHAL Cosette (suppléante), DUBET Béatrice (suppléante), CHLAKHOFF Christophe (suppléant), MOREL Fabienne (suppléante), BAR Muriel (Suppléante), BEYTRISON Bernard (Suppléant), LARUAZ Jean-François (suppléant), DECARROUX Fabrice (suppléant), MONATERI Pierre (titulaire), MARECHAL Edwige (suppléant),

Etait également présent M. Maurice SONNERAT, Conseiller Général, M. Guy PONCET, percepteur
M. Jean-François CICLET est nommé secrétaire de séance.

OBJET

- 1- Approbation du précédent compte rendu
- 2- Vote des comptes de gestion principal et annexe 2008
- 3- Vote des comptes administratifs principal et annexe 2008, restes à réaliser 2008
- 4- Affectation des résultats
- 5- Vote de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2009
- 6- Vote des budgets primitif et annexe – exercice 2009
- 7- Transports scolaires – tarifs 2009/2010, dates d'inscription
- 8- Dernier recensement de la population et nombre de délégués
- 9- Avenant pour la maîtrise d'œuvre avec la SED/ZAC Eculaz
- 10- Election des représentants pour les PLU de Cornier et Arbusigny
- 11- Remboursement à M. Carbonnier
- 12- Décisions du Président
- 13- Informations diverses

DECISION

approbation
approbation
approbation
approbation
approbation
approbation
approbation
approbation
approbation
approbation
sans objet
sans objet

Monsieur Jean-François CICLET, maire de la commune de REIGNIER-ESERY et 1^{er} vice-président, souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il passe ensuite la parole au Président. Monsieur le Président remercie Monsieur le Maire de Reignier-Esery de son accueil et Monsieur le conseiller général, Monsieur le Percepteur et les délégués de leur présence. Monsieur Jean-François CICLET est nommé secrétaire de séance. M. le Président propose de passer au premier point à l'ordre du jour.

1 – approbation du précédent compte rendu

M. le Président rappelle que le compte rendu de la séance du 4 février 2009 a été envoyé au domicile de chaque délégué. Le Conseil Communautaire approuve le dernier compte rendu.

2 – Vote des comptes administratifs principal et annexe 2008

Monsieur le 1^{er} vice président présente au Conseil les résultats des comptes administratifs 2008 suivants :

- TOTAL cumulé du budget principal : 4 866 773,98 de dépenses et 621 0970,42 de recettes
- TOTAL cumulé du budget annexe : 1 16 364,96 de dépenses et 25 739,58 de recettes.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les comptes administratifs qui lui sont présentés.

3 – Vote des comptes de gestion principal et annexe 2008

Monsieur le Percepteur présente au Conseil les résultats des comptes de gestion 2008 qui sont identiques aux comptes administratifs.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les comptes de gestion qui lui sont présentés.

4 – Affectations des résultats

Le conseil communautaire ayant pris connaissance du résultat de clôture, après avoir débattu, à l'unanimité **DECIDE** :

Le résultat d'exploitation du budget principal est affecté comme suit :

- Reprise au 001 - excédent d'investissement reporté : **39 837,27 €**
- Reprise au 002 - excédent de fonctionnement reporté : **1 276 461,57 €**
- **Pas d'Affectation au 1068**

Le résultat d'exploitation du budget de la ZAE est affecté comme suit :

- Reprise au 001 - déficit d'investissement reporté : **- 74 343,37 €**
- Reprise au 002 - déficit de fonctionnement reporté : **- 16 191,01 €**
- **Pas d'Affectation au 1068**

5 – Vote de la TEOM

Vu la Loi de Finance, vu le Code Général des Collectivités et notamment l'article L 5214-23, considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères considérant les résultats propres à l'exercice 2008, considérant le taux de l'année 2008 : 8,11 %, le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de le fixer à 8,11% pour 2009.

6 – Vote des budgets primitifs 2009

Le conseil communautaire, ayant pris connaissance des projets des budgets primitifs 2009 principal et annexe, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget principal qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à **6 581 327,57€** et en dépenses et recettes d'investissement à **603 025,27 €**

APPROUVE le budget principal qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à **1 366 600€** et en dépenses et recettes d'investissement à **2 619 258,99 €**

7 – Transports scolaires – tarifs 2009/2010, dates d'inscription

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas augmenter les tarifs des participations des familles aux frais de gestion des transports scolaires et FIXE les tarifs suivants pour l'année 2009/2010

- 75 €/an pour un enfant
- 40 €/an pour le deuxième enfant d'une même famille
- gratuit pour le troisième enfant d'une même famille

Les pénalités appliquées sont :

- 115 €/an pour un enfant
- 65 €/an pour le deuxième enfant d'une même famille
- gratuit pour le troisième enfant d'une même famille

Les dates d'inscriptions retenues pour l'année 2009/2010 sont les suivantes :

Du 15 juin au 04 juillet

De 14h00 à 17h00 les lundis, mardis, mercredis, jeudis

De 14h00 à 19h00 les vendredis

Samedi 4 juillet de 9h00 à 11h30

8 – Derniers recensements de la population et nombre de délégués

Monsieur le Président expose les derniers recensements de la population des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2009 :

- La Muraz : 824 habitants
- Nangy : 1 136 habitants
- Arthaz PND : 1263 habitants
- Scientrier : 939 habitants
- Arbusigny : 890 habitants
- Pers-Jussy : 2 493 habitants
- Monnetier-Mornex : 2 053 habitants
- Reignier-Esery : 6 121 habitants

D'après les statuts les communes de Monnetier-Mornex, Nangy et Reignier-Esery ayant dépassé une tranche de 1000 habitants supplémentaires auront droit à un délégué titulaire et un délégué suppléant supplémentaires pour les représenter au sein du conseil communautaire.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte que, conformément aux derniers recensements et aux statuts, les communes de Monnetier-Mornex, Nangy et Reignier-Esery, ayant dépassé une tranche de 1000 habitants supplémentaires, auront droit à un délégué titulaire et un délégué suppléant supplémentaires pour les représenter au sein du conseil communautaire

9 – Avenant pour la maîtrise d'œuvre avec la SED

La Commission d'Appel d'Offres a décidé, lors de sa réunion du 17 décembre 2008, de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général la consultation pour l'attribution du marché de travaux pour le lot 1(travaux généraux – VRD).

Il est nécessaire de relancer la consultation donc d'établir les pièces administratives, l'analyse, etc....

Pour le lancement de cette nouvelle consultation, la rémunération du Mandataire sera de 2.500,00 € H.T. (rémunération forfaitaire).

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter la passation de l'avenant n°03 à la Convention de Mandat et charge le président de le signer et d'effectuer les formalités nécessaires.

10 – Election des représentants des PLU de Cornier et Arbusigny

Sont élus :

- pour le PLU de Cornier : M. Louis FAVRE en tant que titulaire et M. Patrice Dompmarin en tant que suppléant
- pour le PLU d'Arbusigny : M. Pierre MONATERI en tant que titulaire et M. Noël JACQUEMOUD en tant que suppléant.

11 – Remboursement de M Carbonnier

Monsieur le Président expose que lors de la collecte des ordures ménagères de M. Carbonnier, son couvercle de container a été endommagé. M. Carbonnier a remplacé le couvercle et demande à la communauté de communes Arve et Salève de rembourser la facture qui s'élève à 27,26 € TTC.

Le conseil communautaire, considérant qu'il s'agit d'un dommage réalisé par l'équipe en charge de la collecte, considérant la facture payée par M. Carbonnier, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rembourser les frais du couvercle du container à M. Carbonnier pour un montant de 26,27 € TTC et charge le président d'effectuer les formalités et les opérations nécessaires

12 – Décisions du Président

Monsieur le Président rend compte au conseil communautaire des décisions suivantes :

- approbation du dossier de la commune d'Arthaz auprès de l'EPF
- modificatif : il convient de prendre note que le Lot n°2 pour la réalisation de la ZAC de l'Eculaz a été attribué pour un montant de 99099,85 € (et non de 99090,85 €)

13 – Informations

Commission Voirie : M. Louis FAVRE invite les élus à faire rapidement le tour de leur voirie communale pour planifier les travaux de l'année.

Commission Urbanisme: M. Favre fait part à l'assemblée du projet de la DTA et de la décision de demander aux services en charge de la réalisation de ce projet de notifier Reignier-Esery comme étant un « pôle local » et non « bourg village ». En effet, les équipements de Reignier (hôpital de jour, gare, collège, gendarmerie...) et les objectifs de croissance affichés dans le SCOT correspondent à cette classification. D'après les Grenelles de l'Environnement, la DTA ne serait pas opposable au SCOT mais rien n'est encore définitif.

Commission déchets et environnement : M. Delieutraz expose que la commission a travaillé sur les points sensibles du ramassage des ordures ménagères à modifier, la possibilité à moyen terme d'envisager des containers semi-enterrés, l'acquisition de composteurs individuels pour les habitants qui le souhaitent d'ici l'été 2009, et la mise en place de collecteurs de piles dans les mairies.

Questions diverses: M. le Président informe l'assemblée que le rapport annuel du SIEFAGE est à disposition à la communauté de communes.

La séance est levée à 22h00